

Le citoyen, l'État et la mondialisation

Entretien avec André Paradis,
Ligue des droits et libertés



Pourquoi parle-t-on beaucoup de citoyenneté depuis quelque temps ? Est-ce parce que c'est tout ce qui reste de commun entre les gens, avec l'accroissement de l'exclusion ?

Il y a plusieurs facteurs qui expliquent le retour de la réflexion sur la notion de citoyenneté depuis une dizaine d'années, ici et en Europe. Pour un bon nombre de mouvements sociaux, c'est en réaction au développement du phénomène d'exclusion, et aussi, dans certains cas, au phénomène du pluralisme culturel et social, et à celui de la mondialisation.

Dans le contexte du désengagement de l'État et de la mondialisation, quelles perspectives s'offrent aux personnes exclues ? quel avenir y a-t-il pour les droits et libertés ? de quelle marge de manœuvre disposent les organismes de défense des droits ?

Il y a eu une évolution de la notion de citoyenneté dans l'après-guerre : la citoyenneté véritable, ce n'était plus seulement des droits politiques mais aussi la reconnaissance d'un certain nombre de droits sociaux, économiques et culturels, avec le développement de l'État-providence. Il y a eu la collectivisation d'un certain nombre de risques et la redistribution de la richesse à l'intérieur des programmes sociaux. Mais à mesure que le néo-libéralisme et le processus de mondialisation progressent et que ces acquis-là sont remis en

cause, les mouvements sociaux sont amenés à s'interroger sur le sens de la citoyenneté face à l'exclusion.

Une autre raison, c'est que la plupart des sociétés occidentales deviennent de plus en plus pluralistes au plan culturel, en termes de composition ethnique et de mode de vie. Il y a toutes sortes de courants qui coexistent, et cela pose beaucoup de questions : est-ce que ce pluralisme culturel-là conduit à une fragmentation ou est-il possible de maintenir un minimum de cohésion sociale pour fonctionner ? Quelle est la base de cette cohésion ? D'où le retour sur l'idée de la citoyenneté.

La globalisation qui s'opère depuis une vingtaine d'années a plusieurs dimensions, aussi bien culturelles qu'économiques. On assiste en fait à la marchandisation accélérée du monde, que ce soit à travers la pénétration accrue de la culture de masse d'origine surtout américaine, le développement du capitalisme et des transnationales dans tous les secteurs d'activité ou la croissance vertigineuse de l'économie financière qui fait circuler les capitaux instantanément d'un bout à l'autre de la planète. Cela entraîne inévitablement une érosion des pouvoirs des États-Nations. Concurrément, il y a le développement extraordinaire des communications et de la circulation des personnes. Cela en amène certains à se poser la question : être citoyen, citoyenne au Canada, est-ce que ça a encore un sens ou est-on « citoyen, citoyenne du monde ? » Mais en réalité, n'assistons-nous pas à une dépossession de notre citoyenneté ?

À ce propos, dans les pays du Sud, est-ce que cela a un sens de parler de citoyenneté, si l'on se réfère au concept sous-jacent de démocratie ?

Par exemple au Pérou, dans la réflexion des organismes des droits humains les plus avancés, il y a aussi une prise en compte de la notion de citoyenneté. C'est un régime très autocratique, autoritaire, dominé par les militaires, et qui applique principalement les politiques dictées par la Banque mondiale et le FMI. C'est aussi un pays où il y a eu beaucoup de violence politique et de répression dans les 15 dernières années, ainsi qu'une dégradation des conditions de vie de la population, en majorité très pauvre. Même dans un contexte comme celui du Pérou, on est amené à revenir sur la notion de citoyenneté, justement pour faire valoir la nécessité de la lutte pour les droits économiques et culturels ainsi que la participation des citoyen-ne-s aux processus décisionnels, face à un régime de plus en plus centralisé et dont les vrais maîtres sont les instances internationales.

Le citoyen ou la citoyenne étant celui ou celle qui est membre de la Cité, avec les droits et obligations qui sont attachés à cette qualité, qui est inclus dans une communauté, quel est le statut des personnes exclues, des personnes pauvres (« citoyens » de droit et non de fait) : citoyens de seconde zone, non-citoyens ?

Aujourd'hui, on reconnaît en principe les droits de tous et toutes. Selon la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dont sont inspirées les chartes canadienne et québécoise : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Mais la reconnaissance des droits devient formelle pour une partie de plus en plus importante de la population, qui n'a plus les moyens de participer à la vie sociale et politique. Effectivement, ces exclu-e-s sont des citoyen-ne-s de seconde zone. Leur citoyenneté est remise en question. Certains voient là la remise en question de la notion même de citoyenneté qui serait un leurre. Pour d'autres, au contraire, c'est une raison de lutter pour la conquête des droits et de la citoyenneté pour tous et toutes.

Lorsqu'on parle de lutte, auparavant c'était circonscrit dans un espace national. Aujourd'hui, dans le contexte de la mondialisation, qui est l'interlocuteur du citoyen et de la citoyenne ?

Une partie de plus en plus importante du pouvoir réel est entre les mains d'institutions internationales et de corporations transnationales sur lesquelles les citoyen-ne-s n'ont plus de prise, et le défi, justement, pour les mouvements sociaux, c'est d'inventer des mécanismes de contrôle démocratique.

Il y a des idées et des stratégies qui se discutent. Il y en a qui parlent d'instances internationales pour contrôler l'activité des corporations transnationales, pour limiter l'instabilité des flux de capitaux et taxer les transactions en vue de constituer un fonds pour financer les programmes sociaux. À l'heure actuelle, il y a un retour à la solidarité sociale avec une dimension internationale de plus en plus forte.

Par exemple, au moment des négociations pour l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), une coalition plus ou moins formelle de syndicats et d'organisations populaires du Québec, du Canada, des États-Unis et du Mexique, s'est constituée. Avec le début du processus de création d'une Zone de libre-échange des Amériques, ces dernières années, cette coalition s'est élargie à d'autres pays. L'année dernière, lors d'une rencontre tenue au Brésil, à Belo Horizonte, ces organisations ont formé l'Alliance sociale hémisphérique, qui veut faire entendre la voix des populations dans ce processus. Cette Alliance avance des revendications pour la justice sociale et le respect des droits. Elle a joué un rôle central pour l'organisation du Sommet des peuples des Amériques, en parallèle avec le sommet des chefs d'État des Amériques de Santiago, Chili, en avril 1998.

Ces dernières années, il y a eu un développement important dans la coopération et l'unité d'action entre les organismes qui s'occupent des droits humains, par exemple, la Fédération internationale des ligues des droits humains. Cette unité de plus en plus grande permet de développer un contrepoids : lors des grandes conférences internationales organisées par l'ONU ces dernières années, et notamment lors de la conférence

mondiale sur les droits humains, à Vienne en 1993, les organisations non gouvernementales, les organisations populaires et communautaires, ont pu faire sentir leur poids, empêcher des reculs parfois et même réaliser des avancées, sur les droits des femmes, par exemple. C'est la capacité de ces organisations de la société civile à se développer comme une force internationale qui peut amener la mise en place de mécanismes de contrôle et de régulation des multinationales ainsi que la démocratisation des institutions internationales comme le F.M.I. et la Banque Mondiale.

Depuis une quinzaine d'années, il y a un recul généralisé dans les domaines social et économique, accompagné d'une entreprise idéologique qui met l'accent unilatéralement sur la responsabilité des gens. Actuellement, il y a non seulement un grand nombre de gens sans emploi, mais aussi de plus en plus de gens qui se sentent menacés. Est-ce qu'ils vont accepter longtemps cette situation ? La dégradation des conditions de vie des gens peut aller jusqu'à un certain point. Mais à un moment donné, quand ça touche un trop grand nombre de gens, il y a comme un réflexe des populations. Il y a eu la Marche contre la pauvreté au Québec et, en ce moment, une Marche mondiale s'organise.

En attendant, faut-il élaborer des chartes spécifiques pour des formes d'exclusions diverses, par exemple une charte des droits des personnes analphabètes ? Est-ce la bonne stratégie ?

Pour ce qui est des chartes, personnellement, je n'en suis pas trop partisan. Mais ça dépend de ce que l'on va en faire. Si ces chartes visent à éduquer les gens sur leurs droits et responsabilités, c'est certainement utile. Mais la prolifération de telles chartes peut aussi faire diversion.

